



MAIRIE DE PECY

Département Seine et Marne 77

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy
Tel : 01 64 01 52 10
commune-de-pecy35@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 FEVRIER 2019 COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Messieurs GAINAND, SCALIA, RODRIGUES, JOLY, E BOYER
Mesdames REGUEME, TOUSCH, TROISVALLETS

Absent excusé G VERCRUYSSSE (pouvoir à B GAINAND)

Absents D ANSTETT, C CHAUVIN, A MARQUES, E NONAT

Secrétaire : F TROISVALLETS

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour de la convocation reçue, M le Maire, président de séance, sollicite les ajouts de décisions portant :

PERSONNEL- Modification de la délibération portant sur l'IFSE – instauration à un adjoint administratif de 1ere classe et périodicité de la réactualisation (n° 2017-42)

PERSONNEL- Prorogation des missions du vacataire jusqu'au 30 avril 2019 soit un mois

FISCALITE- Instauration de la taxe du tourisme pour une application en janvier 2020 (annulant et remplaçant la délibération 2017-64)

COMPTABILITE M14 – Amortissement – Choix cadence d'amortissement pour borne de recharge pour voiture électrique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions approuvent les ajouts ; ces sujets seront abordés.

Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité

DECIDENT

→ la sollicitation de subventions de l'Etat pour le projet de construction de cantine (décision annulant et remplaçant celle en date du 12/12/2018 référencée 2018-62)

→ la minoration de la perception d'une location

→ l'instauration pour les agents au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe administratifs, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) – (complète la délibération du 30/06/17 référencée 2017/42)

→ l'adhésion à la convention du Département de Seine et Marne pour constitution d'un groupement d'intérêt public dénommé ID 77 et de nommer Gabriel VERCRUYSSSE

→ l'instauration de la taxe de séjour et en fixent les tarifs pour les différentes catégories d'établissement (effet au 01 janvier 2020)

→ la cadence d'amortissement pour la borne de recharge de véhicules électriques ou hybrides installées Rue du Général de Gaulle pour laquelle l'investissement communal en 2017 s'élevait à 1 000 €.

→ la poursuite de la mission administratives ponctuelles du vacataire jusqu'au 30 avril 2019 avec maintien du taux horaire brut à 12 € soit une prorogation d'un mois (complément de la délibération du 18/09/2018 référence 2018-56)

APPROUVENT

→ le rapport 2018 émis par la CLECT de la Communauté de Communes du Val Briard

→ les modifications de statuts de la Communauté de Communes du Val Briard consécutives à :

- la prise de compétence supplémentaire par la Communauté de communes du Val Briard « Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin.
- la modification de la compétence supplémentaire assainissement « Assainissement non collectif : contrôle de conformité et aide administrative et technique à la réhabilitation des installations *pour les communes de Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle Iger, Le Plessis Feu Aussoux, Pécy, Lumigny Nesles Ormeaux, Rozay en Brie, Vaudoy en Brie, Voinsles et Courtomer* »

INFORMATIONS :

Présentation de la démission de Madame Martine MICHON, conseillère municipale acceptée par M le Maire et transmise à la Sous-Préfète de Provins

PECY, le 08 février 2019

Le Maire, Bruno GAINAND

